

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 21 septembre 2017

Convocation du 15 septembre 2017

Présents : M. CHARDIGNY Jean-Pierre, M. CHARVET Thierry, Mme FRISE Nathalie, M. GOYON René, Mme GREMY Annick, Mme HOURLIER Claire, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, M. MARTIN Olivier, Mme MEROT Fabienne, M. MINGRET Bruno, M. MOLEY Bernard, M. NAVORET Daniel, Mme NUGUET Agnès, Mme SOMMIER Clotilde, Mme THILLET Alexandra, Mme VILLARD Marie-Claire

Excusée : Mme GUILLET Maryse

A été élue secrétaire de séance : Mme GREMY Annick

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 20 JUILLET 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2017.

2 – SCHÉMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES – EAUX USÉES :

Le Conseil Municipal a confié au cabinet Charpentier la réalisation d'un schéma directeur pour les eaux pluviales. Cependant, afin de pouvoir prétendre à une subvention de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50%, il convient d'étendre cette étude aux eaux usées. Le coût estimé du diagnostic passe de 22 010 € HT à 29 650 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE le devis du cabinet CHARPENTIER d'un montant de 29 650 € HT, pour la réalisation d'un schéma directeur eaux pluviales – eaux usées.

3 – ACQUISITION MACHINE A DÉSHERBER :

La commune espérait recevoir une subvention importante de la part de l'Agence de l'Eau pour l'achat d'une machine à désherber à eau chaude. Malheureusement, cette subvention a été supprimée.

L'investissement étant important, Mme le Maire s'est rapprochée du Maire de Pont-de-Veyle pour savoir si une mutualisation de cet équipement entre les deux communes pouvait être envisagée. Le Conseil Municipal de Pont-de-Veyle s'est prononcé favorablement à ce projet.

Il est donc proposé que la commune de Grièges se porte acquéreur de la machine à désherber OELIATEC, pour un montant de 21 840 € HT, et que la commune de Pont-de-Veyle lui reverse une participation égale à 50% sur le reste à charge TTC, déduction faite du FCTVA, qui sera encaissé par la commune de Grièges. Une convention sera établie entre les deux collectivités concernant cette participation à l'acquisition ainsi qu'aux frais de fonctionnement de cet équipement.

Une commande dans les prochains jours devrait permettre une livraison de la machine en janvier 2018, pour pouvoir réaliser un premier traitement fin février.

Avis favorable du Conseil Municipal.

4. MODIFICATION DU TABLEAU des EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL :

Suite au départ de Florence BOUVARD, secrétaire générale, une nouvelle secrétaire de mairie a dû être recrutée. Dix-sept candidats ont répondu à l'offre d'emploi. Mme Sylvie BUIS, secrétaire à la mairie de Chaintré, a été retenue. Elle prendra ses fonctions le 2 octobre 2017. Le tableau des effectifs doit être modifié en conséquence afin d'intégrer le cadre d'emploi des attachés.

Avis favorable du Conseil Municipal.

5 – CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL 2017:

L'imprimeur qui réalisait le bulletin municipal depuis 2014 a cessé son activité. Quatre devis ont été demandés. Après étude de ceux-ci, le Conseil Municipal, retient le devis de la société B71 Print d'un montant de 3 150 € HT pour 48 pages et 3 440 € HT pour 52 pages, pour la réalisation du bulletin municipal 2017.

6 – INSTAURATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ (ROPDP) :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2016 permettant d'escompter en 2017 une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- de demander au SIEA d'en assurer le contrôle et la perception, en vue de son reversement à la commune.

Ce service est proposé par le SIEA à titre gracieux.

Avis favorable du Conseil Municipal.

7 – DON DU COMITÉ PAROISSIAL :

Le comité paroissial souhaite faire un don à la commune pour la rénovation des vitraux de l'église, à hauteur de 960 €.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réception de ce don et remercie le comité paroissial de cette attention.

A noter qu'une réponse du Conseil Départemental est attendue prochainement pour l'obtention d'une éventuelle subvention pour cette même dépense.

8 – REMBOURSEMENT FACTURE :

Mme Angélique PONCET, directrice de l'école publique, a réalisé, pour l'école, un achat sur internet avec ses propres moyens de paiement. Il convient donc aujourd'hui de lui rembourser cette somme. La facture d'élève à 155 €.

Avis favorable du Conseil Municipal.

9 – SEMCODA :

Madame le Maire présente le rapport annuel de la SEMCODA. Le rapport est à disposition en mairie.

10 – QUESTIONS DIVERSES :

- Mme Célia LEBRET, orthophoniste, s'est installée provisoirement fin août dans le local à côté de la pharmacie. Elle intègrera la maison de santé dès son ouverture.

- Madame le Maire reçoit de nombreuses plaintes au sujet de la vitesse excessive sur les axes routiers traversant le village. En réponse à ces plaintes, il est proposé d'étudier la mise en place d'un radar pédagogique mobile.
- La rentrée scolaire s'est déroulée sans incident, aussi bien au groupe scolaire qui compte cette année 152 élèves, qu'à l'Ecole Sainte-Thérèse, 65 élèves. Toutefois, il faut noter que si les effectifs de l'école publique n'augmentent pas l'année prochaine, une fermeture de classe sera certainement à envisager.
- L'association Histoire et Patrimoine cherche des bénévoles pour l'aider dans la réalisation d'un pré-inventaire du patrimoine cantonal. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.
- Agenda : les vœux du maire auront lieu cette année le vendredi 12 janvier et le repas du CCAS le samedi 13 janvier.
- M. Thibault THILLET, président du Comité des Fêtes, remercie la commission d'animation pour son aide lors de la course de solex. Une fois de plus, le bilan de cette manifestation est positif : 45 bénévoles, 27 équipages, aucun incident !

Séance levée à 22 h 15

A GRIEGES, le 12 octobre 2017
Le Maire, Joëlle RENOUD

